



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2024-128

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2024

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

71-2024-05-31-00002 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion entre la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Bourgogne Franche-Comté et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - DDETS de Saône-et-Loire - relative à l'utilisation des crédits dont la gestion est confiée à un service externe au périmètre régional et aux modalités de leur exécution budgétaire (2 pages)

Page 3

Secrétariat général commun départemental /

71-2024-06-06-00003 - Arrêté portant organisation budgétaire du SGCD (5 pages)

Page 6

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

71-2024-05-31-00002

Avenant N°1 à la convention de délégation de gestion entre

la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne –
Franche-Comté

et

la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités – DDETS de Saône-et-
Loire

relative à l'utilisation des crédits dont la gestion est confiée à un service externe au périmètre
régional et aux modalités de leur exécution budgétaire

- VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre de la mise en place de la DREETS de Bourgogne – Franche-Comté au 1^{er} avril 2021, les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités de la région, directions départementales interministérielles sans lien hiérarchique avec la direction régionale responsable d'unité opérationnelle, doivent recevoir délégation pour la gestion des crédits confiée à l'échelon départemental.

La présente convention est établie de manière à organiser la mise en œuvre rapide et fluide des dispositifs financés sur décisions des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités mais dont l'exécution budgétaire et comptable demeure assurée par la direction régionale.

Cet avenant modifie l'alinéa 1 de l'article 5 de la convention initiale.

article 1 : Dispositions finales

La convention initiale de délégation de gestion entre la DREETS et la DDETS 71 est conclue pour l'année 2022, et reste en vigueur pour les années suivantes, jusqu' à modifications des textes relatifs à l'organisation et aux missions de ces entités.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Le présent avenant sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne – Franche-Comté et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Besançon, le 31/05/2024

Le directeur régional de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités
de Bourgogne – Franche-Comté

**Le directeur régional
de la DREETS
de Bourgogne-Franche-Comté**

Simon-Pierre EURY

Le directeur départemental de l'emploi, du
travail et des solidarités de Saône-et-Loire

**Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
Georges MARTINS-BALTAR**

Secrétariat général commun départemental

71-2024-06-06-00003



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

secrétariat général commun
départemental

**Arrêté n°
portant organisation budgétaire du secrétariat général commun départemental**

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi 85-1098 du 11 octobre 1985 modifiée relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de L'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 5 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Yves SÉGUY en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Par décret du Président de la République en date du 16 décembre 2022 portant nomination de Madame Agnès CHAVANON en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté ministériel n°20/2687/A du 22 décembre 2020 portant nomination de Patricia PERRIER, directrice du secrétariat général commun de la préfecture de Saône-et-Loire à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une période de trois ans ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-10-02-001 du 2 octobre 2020 portant organisation budgétaire issue de la régionalisation CHORUS ;

Vu l'arrêté n°71-2024-01-15-185-00004 du 15 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n°71-2020-10-02-001 du 2 octobre 2020 portant organisation budgétaire issue de la régionalisation CHORUS

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : l'annexe de l'arrêté n°71-2024-01-15-185-00004 du 15 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n°71-2020-10-02-001 du 2 octobre 2020 portant organisation budgétaire issue de la régionalisation CHORUS est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Article 2 : cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Les particuliers peuvent déposer un recours auprès du tribunal administratif par la voie du « télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Article 3: Madame la secrétaire générale, Madame la directrice régionale des finances publiques, Madame la directrice du secrétariat général commun départemental, les membres du corps préfectoral ainsi que les agents mentionnés dans l'annexe, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **06 JUIN 2024**

Le Préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire



Agnès CHAVANON

Annexe à l'arrêté préfectoral portant organisation budgétaire

1 – Délégation aux services prescripteurs

Objet de la délégation	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation
<p>- Signature des formulaires de codification</p> <p>- Saisie des expressions de besoin</p> <p>- Certification des services faits</p>	<p>Services du secrétariat général commun départemental</p>	Sophie DÉGROLARD
		Stéphanie DELONG
		Aurélie NUNES
		Cyrille ROULOT
		Fabienne SEGURA
		Alexandrine PERONA
		Guillaume MARTINS
		Nathalie GORNY
		Marie-Laure CATHERIN
		Isabelle SAMBARDIER
		Séverine FEYEUX
		Patricia HEDOUIN
		Isabelle GUILLOT
		Sindie FROMENT
	Préfecture – BSCD	Nicolas BOUCHARD
	Préfecture – BOPSI	Marine LORNE
		Claire MOREL
	Préfecture – SPIAT	Jonas DOUSSOT
		Sylvie GAGET
		Annette HUMBNEY
		Dominique SALATA
	Préfecture – BCC	Samuel DELPECH
		Cassandre ABRARD MARTINEZ
		Christine BORGAT
		Corinne PUZENAT
		Karine GASPERINI
Préfecture – BRE	Cécile LAPALUS	
	Fabienne MOREAU	
	Marion GODARD	

2 – Délégation aux porteurs de cartes d'achat

Objet de la délégation	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation
<p>- Engagement des dépenses</p> <p>- Certification des services faits</p>	Résidence préfet	Christian ROUZEAU
	Préfecture – secrétariat général	Agnès CHAVANON
	Préfecture – cabinet	Louise THIN-ROUZAUD
	Préfecture – cabinet	Marc COMAIRAS
	Sous-préfecture d'Autun	Jean-Baptiste CONSTANT
		Christine ROY
	Sous-préfet de Chalon s/ Saône	Olivier TAINURIER
		Michèle BILLARD
	Sous-Préfet de Charolles	David ROCHE
		Céline PLANE
	Sous-préfecture Louhans	Patrick COLLIGNON
		Elisabeth ALEXANDRE
	SGCD – direction	Patricia PERRIER
	SGCD – service logistique infrastructure	Sandrine BROCHET
		Moussa BOUHASSOUN
		Nathalie ROS
	SGCD – SIDSIC	Guillaume TISSERAND
		Johan CHABBERT
	DDT – direction	Thierry POINT
		Jean-Pierre GORON
DDT – sécurité routière	Bénédicte CRETIN	
	Sophie ELOUIFAQJ	
DDETS – direction	Georges MARTINS-BALTARD	
	Cécile MERCIER-GIRARDIN	
DDPP – direction	Anne COSTAZ	
	Patricia LETOURNEL	
DDPP – SPA	Irène FERRAND	

3 – Délégation au référent départemental CHORUS et à ses suppléants (module communication de CHORUS Formulaire)

Objet de la délégation	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation
Échanges entre SFACT, CSPR et SGCD pour la transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer...	SGCD-Service finances <i>Référente départementale</i>	Stéphanie DELONG
	SGCD – Service finances <i>Suppléants</i>	Sophie DÉGROLARD Aurélié NUNES Cyrille ROULOT Fabienne SEGURA Alexandrine PERONA Guillaume MARTINS Nathalie GORNY Marie-Laure CATHERIN Séverine FEYEU Isabelle SAMBARDIER

4 – Délégation au référent CHORUS Formulaire

Objet de la délégation	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation
- Signature des formulaires de codification - Saisie des expressions de besoin - Certification des services faits	SGCD-Service finances	Sophie DÉGROLARD Stéphanie DELONG Aurélie NUNES Cyrille ROULOT Fabienne SEGURA Alexandrine PERONA Guillaume MARTINS Nathalie GORNY Marie-Laure CATHERIN Séverine FEYEUX Isabelle SAMBARDIER

5 – Habilitations CHORUS DT

Rôle CHORUS DT	Services prescripteurs	Bénéficiaires de la délégation
Référénts départementaux ASSIST : saisie des ordres de mission (OM) et des états de frais (EF)	SGCD – service finances	Sophie DÉGROLARD Stéphanie DELONG Aurélie NUNES Cyrille ROULOT Fabienne SEGURA Alexandrine PERONA Nathalie GORNY Marie-Laure CATHERIN Séverine FEYEUX Isabelle SAMBARDIER

SG = valide conformité OM GC = contrôle conformité OM GV = valide EF pour envoi DP dans CHORUS FC Consultation = visualise relevé opérations FC Saisie = rapproche lignes relevé avec OM correspondants BUDLOCDOT = suit exécution dépenses REPORT = accède fonction reporting de l'outil FC Validation = valide relevé pour envoi DP dans CHORUS	SGCD Service Finances	Sophie DEGROLARD Stéphanie DELONG Aurélie NUNES Cyrille ROULOT Fabienne SEGURA Alexandrine PERONA Marie-Laure CATHERIN Guillaume MARTINS Isabelle SAMBARDIER Nathalie GORNY Séverine FEYEUX
--	--------------------------	---

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire

Agnès CHAVANON